



Arrêté n° 0534/MFB/DGTCF du

02 JUIL. 2025

portant nomination des Fondés de Pouvoirs dans les Trésoreries Générales

**LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi organique n° 2014-337 du 05 juin 2014 portant Code de Transparence dans la gestion des Finances Publiques ;
- Vu la loi n° 2023-892 du 23 novembre 2023 portant statut général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n° 64-240 du 26 juin 1964 portant réglementation en matière de responsabilité et de débits des comptables publics et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 69-304 du 04 juillet 1969 tel que modifié par le décret n° 71-167 du 25 mars 1971 portant fixation des garanties que les comptables publics, fonctionnaires et agents assimilés doivent constituer avant leur installation ou leur prise de fonctions et précisant les modalités de constitution de ces garanties ;
- Vu le décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2023-1023 du 27 décembre 2023 ;
- Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-960 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère des Finances et du Budget, tel que modifié par le décret n° 2025-89 du 12 février 2025 ;
- Vu le décret n° 2024-65 du 14 février 2024 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;



- Vu l'arrêté n° 108/MEF/DGTCP/CE du 03 mai 2007 portant modification de l'arrêté n° 007/MEF/DGCPT du 10 janvier 1997 fixant le montant du cautionnement imposé à certains comptables publics et fonctionnaires des services du Trésor Public et celui de l'indemnité de responsabilité attribuée aux mêmes agents ;
- Vu l'arrêté n° 0226/MEF/DGTCP du 17 mai 2023 portant organisation des Trésoreries Générales et fixant leurs attributions ;

Considérant les nécessités de service,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés, en qualité de Fondés de Pouvoirs dans les Trésoreries Générales ci-après, les fonctionnaires dont les noms suivent :

1- TRESORERIE GENERALE D'ABIDJAN-CENTRE

Monsieur DEZAI THIE LEWIS, Administrateur des Services Financiers, matricule 308 994 C

2- TRESORERIE GENERALE D'ABIDJAN-SUD

Monsieur TAHOUA KOUAKOU KOSSONOU, Administrateur des Services Financiers, matricule 291 134 L ;

Madame OUTOHOURI COLETTE DANY épouse ZATARI, Administrateur des Services Financiers, matricule 331 335 U ;

3- TRESORERIE GENERALE D'ABOISSO

Monsieur ANGBANDJI AKMEL PAULIN, Administrateur des Services Financiers, matricule 305 207 L ;

4- TRESORERIE GENERALE DE BOUAKE-NORD

Monsieur AKA AMON JEAN MICHEL, Administrateur des Services Financiers., matricule 345 643 P ;

5- TRESORERIE GENERALE DE BOUAKE-SUD

Monsieur HUE GOORE ERIC STEPHANE, Administrateur des Services Financiers, matricule 320 104 F ;



6- TRESORERIE GENERALE DE BONGOUANOU

Madame KOFFI Née AKE GOBE EVELYNE, Inspecteur du Trésor, matricule 275 968 P ;

7- TRESORERIE GENERALE DE BOUNDIALI

Monsieur LATTOH DESIRE ARTHUR. Administrateur des Services Financiers, matricule 331 351 C ;

8- TRESORERIE GENERALE DE BOUNA

Monsieur DEAZON GUY BAHIBO Angelbert, Inspecteur du Trésor, matricule 312 800 H ;

9- TRESORERIE GENERALE DE DABOU

Madame ADANHOUME AKOUA HONORINE épouse KOFFI, Administrateur des Services Financiers, matricule 331 335 U ;

10- TRESORERIE GENERALE DE DALOA

Monsieur TEKY GEORGES KOFFI., Administrateur Principal des Services Financiers, matricule 303 642 M ;

11- TRESORERIE GENERALE DE DIMBOKRO

Monsieur TOURE MOUSSA, Inspecteur du Trésor, matricule 296 296 U ;

12- TRESORERIE GENERALE DE DIVO

Monsieur YAHIRI LOSSENI BRICE, Inspecteur du Trésor, matricule 276 798 N ;

13- TRESORERIE GENERALE DE MADINANI

Monsieur KIMOU FRANCOIS, Inspecteur du Trésor, matricule 291 125 K ;

14- TRESORERIE GENERALE DE MAN

Monsieur KOFFI AKROMAN PIERRE KATCHE, Administrateur Civil, matricule 366 076 F ;



15- TRESORERIE GENERALE DE MANKONO

Monsieur DJE ZAHORE BI BAH DENIS, Inspecteur du Trésor, matricule 305 141 H ;

16- TRESORERIE GENERALE DE MINIGNAN

Monsieur KOITA YACOUBA, Administrateur des Services Financiers, matricule 345 637 H ;

17- TRESORERIE GENERALE DE OUME

Monsieur GUHE N'DA BROU PIERRE, Administrateur des Services Financiers, matricule 350 125 H ;

18- TRESORERIE GENERALE DE SEGUELA

Monsieur GOLEDJI BI DRI LAURENT, Administrateur des Services Financiers, matricule 320 032 Z ;

19- TRESORERIE GENERALE DE SOUBRE

Monsieur ASTE DIANE THIERY, Inspecteur du Trésor, matricule 276 775 N ;

20- TRESORERIE GENERALE DE TANDA

Monsieur ACCALOGOUN KOFFI OMER FLEURY MARIEL, Administrateur des Services Financiers, matricule 254 458 K ;

21- TRESORERIE GENERALE DE TIASSALE

Madame DANUMAH ALETCHI REINE Epse KPANGNI, Inspecteur du Trésor, matricule 350 407 M ;

22- TRESORERIE GENERALE DE TOULEPLEU

Monsieur OULAI GERARD, Inspecteur du Trésor, matricule 297 658 P ;

**Article 2 :** Les Fondés de Pouvoirs ci-dessus nommés ont rang de Sous-Directeur d'Administration Centrale.



**Article 3 :** Les intéressés sont astreints à constituer un cautionnement d'un montant d'un million cinq cent mille (1.500.000) francs CFA, à réaliser par versement unique à la Caisse de l'Agent Comptable Central du Trésor ou par prélèvement de l'indemnité mensuelle de responsabilité fixée à quarante mille (40.000) francs CFA.

**Article 4 :** Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargé de l'application du présent arrêté qui annule toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le 02 JUL 2025

**Ampliations**

- MFB/CAB	1
- MFB/DRH	1
- MFB/DCF	1
- MFB/D. Solde	1
- DGTCP	1
- DGTCP /DDA	1
- DGTCP /IGAT	1
- DGTCP / ACCT	1
- DGTCP /DRH	1
- TG concernés	22
- Intéressés	22

